



**DÉLIBÉRATION DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**N° 141/2022
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022**

**CHANT CHORAL COMMUN – LAVAL AGGLOMÉRATION – ÉCOLE
BADINTER**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

CHANT CHORAL COMMUN – LAVAL AGGLOMÉRATION – ÉCOLE BADINTER

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre de l'agrément du conservatoire de Laval Agglomération, Laval Agglomération met en place une classe de chant choral sur l'école Badinter,

Que l'objectif principal est de pérenniser la création d'une chorale d'école en associant les élèves, les parents et les musiciens,

Que le second objectif est de construire une relation école/famille autour de la pratique commune du chant et valoriser les cultures d'origine,

Que le troisième objectif est de mettre les élèves en relations fréquentes avec des musiciens pour favoriser les pratiques instrumentales et vocales hors temps scolaire,

Que l'Office Centrale de la Coopération à l'École (OCCE) est financeur pour partie de ce projet,

Après avis de la commission culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La mise en place une classe de chant choral sur l'école Badinter comprenant des musiciens et un chœur élèves/parents est approuvée.

Article 2

Dans le cadre de ce projet, l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) – Association Loi 1901 – de l'école élémentaire BADINTER versera 2 900 € à Laval Agglomération pour le financement du coût des musiciens professionnels et du technicien son pour l'enregistrement et le concert.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document en lien avec ce projet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 5

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-141-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022